



## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation et consultation écrite Projet de règlement n° U-245

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° U-245 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, le projet de règlement n° U-245 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments soit :

Article du REG	Explication	Susceptible d'approbation référendaire
1 et 2	Dispositions générales : application du règlement et terminologie.	NON
3 à 5	Dispositions administratives : administration, application, pouvoirs et devoirs de l'autorité compétente.	NON
6	Dispositions relatives à la qualité structurale des bâtiments.	NON
7	Dispositions relatives à la vétusté et au délabrement des bâtiments	NON
8	Dispositions relatives aux installations minimales devant se retrouver dans un logement.	NON
9 et 10	Dispositions pénales : infraction et sanctions	NON

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 22 novembre 2021, à 19 h 15**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

En raison de l'état d'urgence sanitaire et conformément aux directives du gouvernement du Québec, l'assemblée publique de consultation est accompagnée par une consultation écrite. Toute personne désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° U-220-45 peut également le faire en transmettant à la Ville ses commentaires écrits par courriel à l'adresse [greffe@villesblg.ca](mailto:greffe@villesblg.ca) ou par courrier à la mairie, située au 204, rue Principale à Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M1 **au plus tard le 22 novembre 2021, avant la levée de l'assemblée publique de consultation.**

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca](http://www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca).

Saint-Basile-le-Grand, le 6 octobre 2021

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière et directrice générale adjointe

**PUBLICATION :** Le 6 octobre 2021 / Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville